



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la première séance ordinaire tenue le mardi 8 avril 2025 à l'école Notre-Dame-des-Érables à 16 h 30.

PRÉSENCES :

Madame Catherine Jacques	Parent
Madame Tina Champagne	Parent
Madame Julie Bergeron	Enseignante
Madame Andrée-Anne Salois	Directrice
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Suzanne Casavant	Représentante de la communauté
Madame Katherine Latulippe	Parent
Madame Anne Bussière	Parent
Madame Annie Boisvert	Enseignante
Madame Annie Forest	Parent

ABSENCES :

Madame Sabrina Crevier	Parent - substitut
Madame Eden Lauzon	Parent - substitut

1. MOT DE BIENVENUE

Andrée-Anne Salois souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CÉ-24/25 - 001

La directrice Andrée-Anne Salois accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 33.

Annie Boisvert propose que Jennifer Ten Eyck soit la secrétaire lors de cette séance. Appuyé par Andrée-Anne Salois. Jennifer Ten Eyck accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- CÉ-24/25 - 002 Annie Boisvert propose que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel quel. Elle est appuyée par Tina Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2025

- CÉ-24/25 - 003 Annie Boisvert propose que le procès-verbal soit adopté tel quel. Elle est appuyée par Tina Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Andrée-Anne Salois souligne que, en ce qui concerne le MAO, nous ne disposons pas de fonds alloués pour l'année en cours, en raison d'une dépense liée à la bibliothèque nécessitant un remboursement.

6. COMPOSITION DU CÉ POUR 2025-2026

Andrée-Anne présente un aperçu des membres du conseil d'établissement pour l'année à venir.

Elle fait également état de la nécessité pour Madame Annie Forest de soumettre sa démission à la conclusion de l'année scolaire en raison d'un déménagement, impliquant que ses enfants s'inscriront dans un autre établissement scolaire.

Personnes en poste en 2024-2025	Début du mandat	Fin du mandat
Catherine Jacques	Août 2024	Août 2026
Annie Forest	Août 2024	Août 2026
Anne Bussière	Septembre 2023	Septembre 2025
Tina Champagne	Septembre 2023	Septembre 2025

7. SORTIES SCOLAIRES (APPROBATION)

- CÉ-24/25 - 004
- Les classes de maternelle, 1^{re} et 2^e expriment le désir d'organiser une sortie au camping Bromont au cours du mois de juin. À cet effet, il est proposé de solliciter un montant de 15,57 \$ provenant du fonds 5, en plus d'exiger une contribution de 12 \$ auprès des parents, afin de couvrir les frais totaux s'élevant à 27,57 \$ par élève. Le conseil d'établissement a consenti à cette proposition. Il convient également de noter que tous

les parents souhaitant participer à cette sortie auront la possibilité de le faire, moyennant un coût de 5 \$, pouvant inclure le transport.

- Dans le cadre des festivités de fin d'année, Andrée-Anne propose d'organiser des jeux gonflables et la dernière journée d'école fournir un repas pour tous. Le 20 juin après-midi, un événement spécial célébrant les finissants sera également prévu, en collaboration avec l'équipe éducative. Tous les parents sont invités à se joindre à nous pour ce repas convivial, qui s'adresse à l'ensemble des élèves de l'école, le personnel ainsi que les parents. L'année précédente, le coût des jeux s'élevait à 450 \$. Nous avons convenu avec *Glonflable.ca* qu'une seule journée de facturation s'appliquera, même si nous utilisons les jeux sur une période de deux jours. Le conseil d'établissement a approuvé un budget de dépenses allant de 400 \$ à 600 \$ pour cette activité, qui promet de susciter des heures de plaisir pour les élèves.
- À compter d'aujourd'hui, nous allons initier la distribution des billets bonheurs. Dans ce cadre, les parents seront invités à signer des billets de bienveillance et les retourner à l'école. Par ailleurs, une autre activité de récompense est prévue pour le mois de mai, promettant ainsi d'encourager et de reconnaître les efforts des élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. CONSULTATION CODE DE VIE

Andrée-Anne a procédé à l'envoi du Code de Vie par courriel. Annie Forest a exprimé son approbation en le trouvant parfaitement adéquat tel quel. Tous les membres présents ont convenu d'apporter leur accord pour l'approbation et la reconduction de ce document pour l'année scolaire suivante. Il a été convenu que les signatures des parents et des élèves seront recueillies simultanément avec celles du Code de conduite informatique.

9. APPROBATION PROJET ÉDUCATIF

Il a été convenu d'ajouter des photographies au projet, lequel a été jugé conforme par l'ensemble des membres. Tous se sont accordés pour procéder à son dépôt. Andrée-Anne s'engage à vérifier l'éligibilité des élèves à être photographiés et à apporter les ajustements nécessaires en conséquence. Annie Forest propose l'approbation du projet éducatif, il est appuyé par Tina Champagne.

10. PROCHAINE RENCONTRE : 3 JUIN 2025

Andrée-Anne rappelle les membres que la prochaine date pour la rencontre du conseil d'établissement sera le 3 juin 2025.

11. QUESTIONS PUBLIC

Aucune question du public.

12. INFORMATIONS DE LA DIRECTION

Campagnes de financement et fond 5 : Andrée-Anne a présenté un état des lieux financier détaillé concernant le Fonds 5, incluant les sommes actuellement disponibles. Concernant l'initiative de vente de papier hygiénique, il est projeté qu'une fois l'ensemble des paquets écoulés, un montant de 1080 \$ sera généré, lequel est spécifiquement destiné à l'acquisition d'instruments de musique.

Il a été confirmé que le montant de 400 \$, initialement approuvé lors du précédent Conseil d'Établissement pour la musique de Jean-François Lanthier, est désormais accessible. Andrée-Anne a soumis une proposition visant à réaffecter cette somme vers l'acquisition d'objets sensoriels, justifiée par le fait que la Technicienne en Éducation Spécialisée (TES) avait déjà engagé des dépenses personnelles dans ce domaine. Tina a manifesté son accord. Annie Forest a également approuvé cette proposition, soulignant les bénéfices observés pour sa fille. Jennifer Ten Eyck a présenté aux membres du Conseil une liste des articles souhaités par la TES pour considération.

Andrée-Anne a ensuite soulevé la question de la nécessité de fonds pour l'acquisition de ballons, dans le but d'enrichir l'animation de la cour d'école. En parallèle, Monsieur Simon, notre enseignant d'éducation physique, a élaboré une liste de matériel requis pour le fonctionnement du "*club du cabanon*". Cette liste a été présentée aux membres du Conseil par Andrée-Anne. Suite à cette présentation, un montant de 400 \$ a été approuvé par Annie Forest, spécifiquement destiné à l'acquisition de matériel pour le cabanon.

Il a été rappelé que le don reçu des Filles d'Isabelle est spécifiquement affecté à l'achat de vêtements pour les élèves dans le besoin.

Catherine Jacques a apporté des éclaircissements concernant le Fonds Bibliothèque, dans lequel figure un montant de 6 000 \$. Elle a précisé que seulement une partie, soit environ 1 500 \$, devait être imputée à ce fonds, le reste des factures concernant la bibliothèque devant être prises en charge par le Fonds 1. Andrée-Anne a confirmé la période de remboursement du MAO s'étalant sur 3 ans et a attesté de l'existence d'un accord avec le Centre de services scolaires pour le remboursement du montant lié à la bibliothèque.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Tina Champagne a exprimé des préoccupations quant à la gestion de ce budget. Julie Bergeron a suggéré que la portion prévue pour le financement de la bibliothèque devrait être transférée. Annie Boisvert a demandé quelle campagne de financement spécifique était liée à la bibliothèque. Catherine n'a pu le confirmer avec certitude, évoquant l'hypothèse des produits locaux. Andrée-Anne a souligné son manque d'information à ce sujet, n'ayant pas été présente lors de la décision initiale. Andrée-Anne et Jennifer se sont engagées à vérifier si une partie du montant a été remboursée et à procéder au remboursement si tel n'est pas le cas. Annie Boisvert a demandé si les membres étaient favorables à l'attribution d'un montant pour le remboursement des factures relatives à la bibliothèque. Catherine a insisté sur la nécessité de vérifier le statut du paiement avant de statuer. Ce point fera l'objet d'une discussion lors du prochain Conseil d'Établissement.

Julie est intervenue pour ajouter un commentaire concernant l'utilisation du Fonds 5. Elle a rappelé que ce fonds n'est pas exclusivement destiné au financement des sorties scolaires, mais qu'il est également prévu pour soutenir d'autres projets bénéficiant à l'ensemble des élèves. Elle a exprimé sa perplexité face à la situation où une demande de 500 \$ pour la bibliothèque a été soumise, mais où seulement 400 \$ ont été autorisés, parallèlement à l'idée de solliciter la municipalité pour le solde, alors même que des sommes importantes sont disponibles dans le Fonds 5.

Grille-matière : Andrée-Anne a exposé que notre contexte budgétaire sera en période de coupure pour la prochaine année scolaire, ce qui entraînera une réduction importante de notre budget de Santé global, passant de 14 000 \$ à 3 000 \$. Cette diminution implique que nous devons prévoir une augmentation des dépenses pour les sorties scolaires l'année prochaine, tout en constatant une réduction d'un groupe d'élèves. Conscients de la nécessité d'ajuster nos ressources, nous avons élaboré une stratégie visant à préserver l'intégrité de notre personnel et de nos activités ; ainsi, une allocation de 1h30 est prévue pour Simon afin de préserver sa contribution essentielle, notamment en raison du passage au cycle, où les enseignants auront un besoin moindre en ressources pédagogiques. Par ailleurs, nous avons engagé une somme équivalente à 20 000 \$, correspondant à 1,5 jour de travail supplémentaire, avec la possibilité de demander des ajustements en cours d'année si nécessaire. Concrètement, trois demi-heures d'éducation physique pour Simon seront retirées, mais les enseignants organiseront des activités en classe pour assurer la continuité de l'enseignement physique sans perte pour les élèves. Simon assumera alors un rôle de soutien, semblable à celui d'un enseignant dans la classe. Si cette réorganisation ne s'avère pas nécessaire, les groupes continueront de bénéficier des heures d'éducation physique prévues. Des demandes d'ajustement pourront être formulées dans le cadre du plan de rattrapage pour affiner la gestion des ressources. Les membres du Conseil d'Établissement ont validé cette approche, précisant que l'usage des ressources d'enseignement doit rester cohérent : si celles-ci sont dédiées à l'éducation physique, elles ne peuvent être détournées vers l'enseignement ressource, et inversement. Enfin, les élèves bénéficieront de deux heures

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

officielles d'éducation physique par semaine, contre 2h30 auparavant. Simon a exprimé son souhait de rester dans l'établissement pour assurer la stabilité, position qui a été approuvée par Annie Forest et Tina.

Fonds 5 détails : Andrée-Anne a précisé que le reliquat financier a été déposé dans le fonds 5, dont la gestion relève de la discrétion de la direction quant à son utilisation. Étant donné la situation socio-économique défavorisée de notre établissement, ce fonds pourrait, selon la décision de la direction, être appliqué de manière équitable à l'ensemble des élèves pour couvrir les frais liés aux effets scolaires. Toutefois, aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet, Andrée-Anne exprimant son intention de l'affecter en priorité aux besoins spécifiques de certains élèves tout en conservant un solde disponible pour l'ensemble des élèves. Le montant disponible s'élève à 1 500 \$, avec une échéance d'utilisation fixée à juin 2026.

Coupure : Concernant la situation des coupes budgétaires, Andrée-Anne a confirmé qu'aucune nouvelle coupure n'était prévue à ce stade pour l'année en cours. Toutefois, elle a précisé que les budgets pour l'année prochaine seront probablement impactés, nécessitant une évaluation ultérieure afin de déterminer l'ampleur de ces éventuelles modifications.

Antécédents judiciaires : À compter de l'année prochaine, tous les adultes souhaitant entrer en contact avec les élèves devront remplir un formulaire d'antécédents judiciaires. En début d'année, nous identifierons les parents souhaitant faire du bénévolat et leur demanderons de remplir ce formulaire, notamment pour les sorties scolaires, les dîners de Noël ou toute présence auprès des élèves. En cas de refus, l'autorisation d'être en présence d'un élève ne sera pas accordée. Les formulaires seront envoyés au poste de police, moyennant des frais pour chaque demande. Le CSS doit prévoir un budget pour ces démarches, qui entraîneront des délais importants en début d'année. Catherine a demandé si le formulaire pourrait être disponible durant l'été ; Andrée-Anne a affirmé qu'elle vérifiera si cela est possible. Le CSS a précisé que ce dispositif concerne principalement les parents et grands-parents responsables d'un groupe, mais probablement pas ceux qui viennent simplement visiter une classe ou participer à des activités ponctuelles comme les ateliers « Apprentis Génie ». Annie Forest a demandé quels critères sont examinés au niveau judiciaire, et Andrée-Anne a répondu que toute personne ayant un casier judiciaire pourrait être exclue, selon la décision du CSS. La décision finale revient au CSS, qui déterminera si la personne peut participer aux activités, de manière confidentielle. Si une personne sans antécédents judiciaires voit son casier se remplir ultérieurement, il lui incombe de nous en informer.

Comité de parents : Andrée-Anne a mentionné qu'un comité de parents n'a pas été formé cette année en raison du manque de temps, mais qu'il serait nécessaire, notamment pour les campagnes de financement, afin d'avoir une structure plus officielle. Il est important d'établir un comité dirigé par un parent, chargé d'organiser des activités telles que celles de Noël, Halloween (maison

hantée), Pâques, etc. Cela contribuerait à rendre l'école plus vivante. Catherine a rappelé qu'un comité avait déjà existé, initialement composé de trois personnes, mais qui s'est réduit à une seule. Elle a souligné que le comité de parents ne peut pas toujours être présent à l'école. Andrée-Anne a suggéré de trouver quelqu'un pour prendre ce dossier en charge, idéalement en début d'année prochaine, afin d'assurer une organisation efficace pour la prochaine année scolaire.

13. INFORMATIONS DES REPRÉSENTANTS :

OPP : Aucun

Parents : Suzanne, représentante de la municipalité, s'est interrogée sur l'origine du montant de 100 \$ mentionné par Julie au début de la rencontre, destiné à la balance des livres. Julie a indiqué qu'elle ferait une demande auprès de la municipalité pour ce montant. Elle a également précisé que le fonds 5 n'était pas exclusivement réservé aux sorties. La question a été posée pour savoir si le montant de 100 \$ serait directement prélevé du fonds 5 ou si une demande officielle serait nécessaire. Le Conseil d'établissement a autorisé que le 100 \$ soit pris du fonds 5, et cette décision a été acceptée à l'unanimité par les membres.

Enseignants : Pas de commentaires.

Membre du personnel soutien : Aucun

Membre du personnel professionnel : Aucun

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Annie Boisvert propose que la séance soit levée à 18 h 10. Il est approuvé par Andrée-Anne Salois.

CÉ-24/25 - 005

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.